

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Point I

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2025

(procès-verbal approuvé par délibération n°2025-11 du comité de bassin du 11 décembre 2025)

Le vendredi 3 octobre 2025 à 10 heures 12, à Lyon, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée s'est réuni en séance plénière, sous la présidence de Monsieur SADDIER, président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (117/135), le Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer.

M. SADDIER ouvre la séance en remerciant chacun pour sa présence, plus particulièrement la préfète coordinatrice de bassin, le directeur de l'Agence de l'eau et l'ensemble de l'administration de l'Agence, le vice-président M BOUCHER, le commissaire du gouvernement, la présidente du Conseil scientifique et le président de la CRMNa. Il salue la présence de M. MOURIER, préfet de région Bourgogne-Franche-Comté venu présenter les priorités de l'État dans les départements de cette région. Le même exercice a déjà eu lieu pour les régions PACA, Occitanie et AuRA en 2024, conformément à la loi 3DS qui demande une telle présentation tous les trois ans. La venue en personne du préfet témoigne de l'importance que l'État accorde à la politique de l'eau et aux travaux de l'Agence, en accord avec la demande du président SADDIER sensible au déplacement personnel des préfets. Par ailleurs, le vice-président M. PULOU est retenu exceptionnellement et excusé.

L'ordre du jour comporte le vote de l'avis conforme de deux projets de délibérations, votées par le Conseil d'administration de l'agence de l'eau le 27 juin et déjà largement débattues. Le premier concerne l'augmentation des taux de la redevance pour prélèvement industriel et refroidissement, compte tenu de l'évolution des taux planchers indexés sur l'inflation. Le second est relatif à l'instauration d'un taux de redevance spécifique pour l'irrigation gravitaire en Camargue. Sur ce dernier sujet, la présidente de la CLE de la Crau souhaite un débat et propose une motion. Néanmoins, ne pas adopter ces redevances serait envoyer un mauvais signal, alors même que toutes les catégories d'usagers du bassin ont consenti des augmentations de redevances pour financer le 12^{ème} programme, qui est en forte augmentation par rapport au programme précédent. Encore faut-il que le plafond des recettes de l'année 2026 soit relevé dans la loi de finances 2026. . Sinon, une partie de ces redevances tomberont dans

le budget de l'État, ce qui entraînerait de nouveaux combats pour retrouver ce financement. La motion de la Crau est légitime, mais elle représente 100 000 euros, contre 60 millions pour le vote des taux de redevances. De plus, le monde agricole a toujours été pris en compte, avec des aides supplémentaires et une augmentation des enveloppes allouées, y compris lors de coupes budgétaires comme le financement de l'OFB. Il semble donc souhaitable de remettre ce débat à 2026, en Conseil d'administration, qui saura trouver une réponse équilibrée. Par ailleurs, 20 contrats d'application du 12^e programme sont sur le point d'être signés : dans le contexte économique et budgétaire actuel, il faut dépenser le budget du 12^e programme avant qu'il ne soit récupéré par le ministère des Finances. Il est donc impératif de convaincre les parlementaires de voter l'augmentation du plafond de recettes, de manière pédagogique, car le fonctionnement des Agences de l'eau est complexe et technique. De plus, en prévision des élections présidentielles de 2027, il faut travailler à la pérennité de l'Agence de l'eau en expliquant aux parlementaires qu'elle ne fait qu'approuver ou non des financements. Supprimer les Agences serait catastrophique pour l'eau, la biodiversité, le petit cycle et le grand cycle de l'eau.

Par ailleurs, en accord avec la préfète, les Conférences de l'eau ont été menées par une consultation des assemblées et un recueil des contributions via un site dédié. Elles ont connu un certain succès et sont à l'ordre du jour pour dégager les thématiques fortes qui nourriront la contribution du bassin, à finaliser au Bureau du Comité de bassin du 24 octobre.

De plus, il salue l'accord historique et fondamental signé par le ministre M. Laurent SAINT-MARTIN et le conseiller fédéral suisse qui permettra une régulation du Rhône et du Léman plus efficiente, plus réactive et plus intéressante, notamment pour les débits d'étiage et la température du fleuve. Cette signature est le fruit de plus de 10 années de négociation avec la partie suisse, pilotée par le ministère des affaires étrangères avec l'appui technique de l' DREAL, du SGAR Auvergne-Rhône-Alpes et de l'agence de l'eau.

Enfin, les commissions géographiques qui se tiendront entre le 7 et le 15 octobre 2025 sont déterminantes pour la préparation du futur SDAGE. Tous les membres du Comité de bassin sont invités à y participer, pour produire un document simple et pédagogique, qui puisse contribuer à un apaisement actuellement nécessaire.

Mme BUCCIO salue collectivement l'assemblée et remercie chacun pour sa présence. En préambule, elle souligne la présence en personne des préfets et la qualité du travail réalisé autour des sujets de l'eau, cruciaux pour les territoires au-delà des frontières de région. La presse a peu relayé les accords du Léman malgré leur importance, notamment dans le contexte de construction d'un EPR2 : ils faciliteront la gestion du débit du fleuve. C'est un travail collectif dont la réussite doit être soulignée.

Dans la continuité des propos du président, elle insiste sur trois points de l'ordre du jour. Le premier est la présentation des priorités de l'État en Bourgogne-Franche-Comté : le choix de faire venir les préfets pour présenter et discuter des priorités de l'État a été apprécié. Le

contexte contraignant et exigeant ne doit pas amener à réduire les ambitions de préservation des milieux aquatiques. Le deuxième point concerne les commissions géographiques, qui permettront de débattre de deux questions cruciales pour le prochain SDAGE : décloisonner la politique de l'eau pour en faire le principe directeur et transversal des politiques d'aménagement du territoire, et réussir l'adaptation des territoires au changement climatique, dans la suite du Plan eau et du PBACC, avec plus de sobriété dans les usages et en abandonnant les principes non soutenables. Les commissions géographiques devront être现实istes et ambitieuses. Le troisième point est la présence des nitrates dans les masses d'eau et les captages d'eau potable, objet d'une alerte européenne à l'été 2025. L'enjeu est de mettre en place des actions et pratiques agronomiques adaptées en cas de dégradation de la qualité de l'eau : les zones vulnérables sont définies par un zonage révisé tous les quatre ans. La révision de 2026 est déjà engagée avec une concertation sur la méthode : une large consultation du public précèdera l'avis du Comité de bassin, au printemps 2026. Chacun est invité à participer à ces concertations. Ces trois séquences visent à partager les contraintes sans renoncer aux ambitions, à reconnaître réussites et blocages, à avancer par la preuve et la coopération. Dans le Comité de bassin s'éprouve la cohérence d'ensemble et se construit une action commune.

M. SADDIER remercie également les services de l'État pour leur intervention sur ces dossiers complexes. À ce sujet, il est important de travailler à réduire les délais d'exécution des projets, que les changements dus aux élections peuvent retarder ou remettre en cause. Enfin, il faut saluer l'accord sur les barrages hydroélectriques, obtenu grâce à l'investissement de la députée Mme Marie-Noëlle BATTISTEL, entre autres. C'est un enjeu de 9 milliards de mètres cubes d'eau douce, cet accord permettant d'inscrire les barrages au patrimoine commun de la nation.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JUIN 2025

Mme MARCO signale la transcription erronée d'une de ses interventions : elle a été corrigée, en accord avec les services de l'Agence.

M. SADDIER soumet le procès-verbal ainsi modifié à l'approbation du Comité de bassin.

Le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2025 est approuvé à l'unanimité par délibération n°2025-7 .

2. ÉLECTION AU BUREAU DU COMITÉ DE BASSIN

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

3. AVIS CONFORME SUR L'ÉVOLUTION DES TAUX DES REDEVANCES DES ANNÉES 2026 À 2030

M. SADDIER donne la parole à Mme TRAMONTIN en la remerciant de l'avoir averti de la présentation de la motion de la Crau au Comité de bassin.

Mme TRAMONTIN explique qu'elle ne souhaite pas bloquer les délibérations, soulignant son attachement aux travaux du Comité de bassin et se réjouissant de la prise en compte, dans la première délibération, du bénéfice de l'irrigation gravitaire en Camargue. Le territoire de la Crau, limitrophe, demande une reconnaissance équivalente, car il est également concerné par les bénéfices environnementaux de l'irrigation gravitaire : recharge de la nappe phréatique, lutte contre les intrusions salines, alimentation essentielle des zones humides protégées, fourniture d'eau potable aux habitants et aux secteurs industriels et agricoles. L'élargissement de la tarification de l'irrigation gravitaire prévue pour la Camargue à la Crau est le sujet de cette motion, portée par la présidente du SYMCRAU au nom des élus et acteurs du territoire. Étant entendu qu'une modification de la délibération proposée à l'ordre du jour bloquerait l'équilibre financier du bassin, il serait souhaitable que le Conseil d'administration puisse en débattre plus tard, en 2026.

M. SADDIER ouvre le débat en remerciant Mme TRAMONTIN pour son intervention mesurée. Il propose une motion ou un vœu en trois points. D'une part, donner acte que la présidente du SYMCRAU a défendu la motion devant le Comité de bassin. D'autre part, reconnaître la légitimité à défendre le principe d'une reconnaissance équivalente entre le secteur de la Camargue et celui de la Crau . Enfin, inviter le Conseil d'Administration de l'agence à en débattre en 2026. Néanmoins, il s'agit de 100 000 euros dans le budget annuel de 520 millions. Avec les efforts actuellement demandés aux industriels, à EDF, au monde agricole en 2024, il semble impossible de baisser une redevance pour un cas particulier. Le Comité de bassin ne prend donc pas position, mais propose d'ouvrir la discussion en Conseil d'administration, où sont débattus des aspects budgétaires de l'Agence.

Mme TRAMONTIN explique qu'une baisse de redevances permettrait d'engager un plan de réhabilitation et de modernisation des canaux de la Crau, dans un objectif d'économies d'eau : c'est l'engagement pris en septembre auprès du préfet des Bouches-du-Rhône.

Mme MARTIN, en tant que vice-présidente agriculture et irrigation PACA, appuie la motion de la Crau et rappelle qu'avec la Camargue, elle présente un écosystème particulier dans cette région très exposée au changement climatique. Dans le même sens, le préfet de région a ouvert en septembre un travail collectif autour de l'irrigation gravitaire et ses impacts positifs.

M. PAUL approuve le vœu en rappelant que seules la Camargue et la Crau sont concernées.

Mme CHAUDOIR explique que la gestion du delta de l'Orb présente des problématiques similaires : les systèmes gravitaires d'irrigation permettent la désalinisation des terres dans un contexte de viticulture et de plaines céréalières en souffrance. Un travail est engagé avec les ASA et le préfet de l'Hérault, et pourrait nourrir un débat en CA pour étudier la situation.

M. SADDIER souhaite un débat largement ouvert, mais rappelle que la décision relève du Conseil d'administration de l'agence.

M LEVÈQUE pour les chambres d'agriculture de PACA, confirme les similitudes entre Crau et Camargue, et approuve le vœu proposé. En 2026, il sera important de débattre des retours de redevances sur le terrain, notamment dans les financements de modernisation des canaux.

M. SADDIER évoque un contrat en cours d'élaboration avec la Crau.

M. PATIN, pour FNE PACA, rappelle que l'approvisionnement en eau de la Crau dépend de la Durance, *via* des transferts d'eau artificiels, alors que la Camargue est alimentée gravitairement et quasi naturellement par le Rhône. La CLE de la Crau est invitée à travailler avec celle de la Durance, puisque les prélèvements dans la Durance ont des effets jusque dans les Hautes-Alpes. Les préoccupations sont communes et localement cruciales.

M. SADDIER rappelle que les débats visent à favoriser le dialogue et accélérer l'action locale.

Mme BUCCIO souligne la légitimité de la question et la qualité des débats dans les instances. Le Conseil d'administration est prêt à échanger sur la « pertinence », plutôt que la « légitimité », d'élargir au territoire de Crau les taux appliqués en Camargue. Une analyse de fond est nécessaire.

M. SADDIER reconnaît l'intérêt de cette formulation.

M. BOUCHER suggère un lien avec les services environnementaux au sens large.

M. SADDIER en prend note.

M. MICHAU confirme l'intérêt d'un débat sur la pertinence plutôt que la légitimité, et sur les apports aux milieux naturels, spécifiques sur la Crau.

M. SADDIER récapitule le vœu. Concernant le vote des délibérations, il propose d'ouvrir le débat directement, sans la présentation par les services de l'Agence de ce sujet maintes fois abordé.

M. PAUL rappelle que si la hausse des plafonds est indispensable pour augmenter les actions,

elle serait annihilée par une hausse des prélèvements de l'État. Ainsi, en 2024, sur 150 millions d'euros de recettes supplémentaires, 130 ont été prélevés, pour un résultat net de 20 millions au lieu des 475 millions prévus au Plan eau. Il faut donc obtenir l'engagement de l'État à ne pas prélever davantage.

M. SADDIER confirme l'importance de sensibiliser les parlementaires sur ce point également.

M. JEAMBAR regrette également les prélèvements de l'État et souhaite une demande formelle d'augmentation du plafond mordant.

Concernant le vote de la première délibération (sur l'inflation), **Mme MARCO**, pour les raisons déjà exposées dans d'autres instances, s'abstiendra.

M. HOAREAU regrette l'absence des parlementaires censés siéger au Comité de bassin.

M. SADDIER rappelle néanmoins l'importance de les interroger malgré tout. Il soumet les délibérations au vote.

La première délibération, concernant l'augmentation des taux de la redevance pour prélèvement industriel et refroidissement afin de tenir compte de l'évolution des taux plancher indexés sur l'inflation, est adoptée avec une abstention par délibération n°2025-8.

La seconde délibération, concernant l'instauration d'un taux de redevance pour les riziculteurs en Camargue, est adoptée à l'unanimité par délibération n°2025-9, assortie d'un vœu concernant la Crau adopté par délibération n°2025-10.

4. PRÉSENTATION DES PRIORITÉS DE L'ÉTAT EN MATIÈRE D'EAU DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMté

Une présentation est projetée en séance.

M. SADDIER donne la parole à M. MOURIER, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté.

M. MOURIER se réjouit de cette présentation devant le Comité de bassin. Région intermédiaire et tête de bassin, la Bourgogne-Franche-Comté subit fortement le changement climatique, qui s'accélère. L'eau et son partage, ainsi que la solidarité amontaval, sont des enjeux cruciaux. La région se trouve sur trois bassins hydrographiques, d'où des enjeux d'animation et de coordination des SDAGE sur plusieurs départements qui relèvent de trois Agences de l'eau (Rhône-Méditerranée, Seine-Normandie, Loire-Bretagne). Tête de bassin, la région compte

aussi des enjeux de quantité et de qualité de la ressource. Le réseau hydraulique dense est en risque. D'autres caractéristiques sont de grands lacs naturels, des canaux et un sol karstique qui ne retient pas l'eau, ce qui rend la ressource vulnérable aux pollutions. Enfin, la frontière avec la Suisse pose des questions de coopération internationale sur l'eau, les débits, l'environnement et l'énergie. Un accord est en négociation sur la rivière Doubs.

Le manque d'eau est un phénomène récent et en accélération, avec des arrêtés préfectoraux de restriction et vigilance qui se multiplient, mais les baisses de débit sont observées depuis plus de cinquante ans. Les prélèvements concernent à 62 % l'alimentation en eau potable (contre 26 % au niveau national), 21 % l'irrigation (60 %) et 14 % les prélèvements industriels (17 %).

La qualité de la ressource se dégrade, avec 18 territoires en déséquilibre, dont 7 nouveaux identifiés dans le SDAGE 2022-2027. Les 16 principaux industriels de la région représentent 80 % des prélèvements industriels en eau. En 2022, les services régionaux de l'État ont coconstruit une stratégie régionale sur la gestion quantitative de la ressource en eau, pilotée par la DREAL, autour de 5 actions : déployer des PTGE, mobiliser les SFN, économiser l'eau et rendre les usages plus sobres, mobiliser les ressources alternatives, protéger la qualité des ressources en eau.

Concernant la gestion quantitative, plusieurs PTGE sont en cours d'élaboration ou de révision. La qualité des captages est un enjeu pour la région, qui compte 136 captages prioritaires, notamment en Haute-Saône, Côte-d'Or et Yonne. La région est marquée par l'agriculture, notamment la viticulture, et l'élevage, avec des problématiques liées aux pesticides. La vulnérabilité aux nitrates augmente. De plus, l'état des masses d'eau est préoccupant avec seulement 27 % en bon état écologique et 1 % en très bon état, principalement du fait de l'altération des milieux aquatiques.

En Bourgogne-Franche-Comté, le Plan eau de 2023 se déploie en 19 actions selon 7 priorités : déployer les PTGE, accompagner les 16 sites industriels vers la sobriété, accompagner l'élevage (ovin et bovin) et sécuriser l'abreuvement, accompagner les SFN, reconquérir la qualité des captages prioritaires, mettre en place une instance de dialogue dans chaque sous-bassin, inciter au transfert de compétence eau et assainissement à l'échelle intercommunale. La gouvernance, inadaptée, est à réviser pour trouver la bonne échelle territoriale. Néanmoins, la dynamique régionale est bonne : 100 % des actions sont engagées et 68 % terminées.

Les priorités de l'État concernant chaque département de la région relevant du bassin Rhône-Méditerranée sont présentées. En Côte-d'Or, 334 actions sont prévues par le PAOT (38,6 % pour les milieux aquatiques, 26,3 % pour l'agriculture et 20,7 % pour l'assainissement), dont 10 sont terminées et 60 % en cours ou terminées. L'enjeu prioritaire du département est l'amélioration de la gestion des prélèvements en contexte d'adaptation au changement climatique.

En Saône-et-Loire, 403 actions sont prévues par le PAOT (37,2 % pour les milieux aquatiques, 36 % pour l'assainissement, 21,3 % pour l'agriculture), dont 28 sont terminées et 65 % en cours ou terminées. L'enjeu prioritaire du département est la restauration morphologique des cours

d'eau.

Dans le Jura, 460 actions sont prévues par le PAOT (44 % pour les milieux aquatiques, 25 % pour l'assainissement, 20 % pour l'agriculture), dont 25 sont terminées et 55 % en cours ou terminées. L'enjeu prioritaire du département est la mise en conformité des stations de traitement des eaux usées.

Dans le Doubs, 404 actions sont prévues par le PAOT (41 % pour les milieux aquatiques, 28 % pour l'assainissement, 21 % pour l'agriculture), dont 30 sont terminées et 62 % en cours ou terminées. L'enjeu prioritaire du département est la préservation des zones humides, dans ce département connu pour l'AOC comté.

En Haute-Saône, 452 actions sont prévues par le PAOT (51 % pour les milieux aquatiques, 24 % pour l'agriculture), dont 14 sont terminées et 52 % en cours ou terminées. L'enjeu prioritaire du département est la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole, avec un engagement fort en direction des captages prioritaires.

Enfin, dans le Territoire de Belfort, 127 actions sont prévues par le PAOT (41 % pour les milieux aquatiques, 19 % pour la préservation de la ressource, 17 % pour l'agriculture), dont 6 sont terminées et 51 % en cours ou terminées. L'enjeu prioritaire du département est la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

En Côte-d'Or, une grande conférence départementale sur l'eau sera organisée en novembre, avec un dire de l'État articulé autour de la ressource, la qualité et la gouvernance, ainsi que des propositions de fiches action, afin de coconstruire une feuille de route opérationnelle avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la ressource et la qualité en eau. Cette initiative pilote aura vocation à se décliner dans les autres départements de la région.

M. SADDIER remercie pour cette présentation précise et exhaustive, en constatant l'accélération du changement climatique et ses conséquences, notamment avec un enneigement moindre.

M. COSSIAUX regrette que les canaux aient été peu évoqués, alors qu'ils représentent plus de 1 000 kilomètres de voies navigables. Mais ils sont souvent en état de délabrement et peinent à exercer leur fonction de navigation et d'irrigation. Le budget de VNF étant réduit, qu'est-il envisagé pour remédier à cette situation ?

M. LAVRUT, pour la chambre d'agriculture régionale, confirme l'engagement et les efforts du monde agricole. Pour la qualité et les captages prioritaires, il s'agit de faire évoluer les pratiques. Concernant la ressource, le nord du bassin consomme peu, mais pour sécuriser la production en contexte de changement climatique, il faudra sans doute irriguer davantage et trouver des moyens de stocker l'eau pour l'abreuvement, notamment sur les plateaux karstiques du Jura. Cet enjeu urgent demande concertation et action. Quant à la gouvernance, il s'agit de rassembler.

M. BLAIN, pour FNE BFC, évoque le drainage des prairies en Saône-et-Loire, encore

pratiqué ou encouragé alors qu'il est problématique. De plus, le Grand Dole, agglomération de 50 000 habitants, établit actuellement son zonage d'assainissement, mais ses dispositifs de traitement des eaux usées sont défaillants et insuffisants. Le PLU reconduit en l'état étend l'urbanisation, notamment sur des zones karstiques sensibles ou sur les dolines de Rochefort-sur-Nenon : les eaux usées risquent de finir dans la rivière en l'absence de coordination entre les documents d'urbanisme et ceux d'assainissement. Il est impératif d'améliorer la capacité de traitement des eaux. Enfin, les industriels sont potentiellement producteurs de PFAS, une problématique inquiétante qui demande une vigilance sur les activités développées sur les périmètres de captage et périmètres rapprochés. Par exemple, des PFAS ont été identifiés dans deux puits de captage proches de l'aéroport de Dole, où une nouvelle piste d'atterrissage a été construite pour envisager l'installation d'une plateforme Pélicandrome. Si les PFAS ne semblent pas provenir des industriels voisins, il faut aussi s'assurer que les produits de lutte contre les incendies ne finissent pas dans les captages, les nappes phréatiques ou les rivières.

M. HOAREAU, élu à la mairie et la métropole de Dijon, remercie pour la présentation en soulignant la spécificité de la Côte-d'Or, située sur trois bassins versants aux enjeux et organisations différents. Partager la gouvernance de l'eau est primordial, en tenant compte des spécificités et en s'efforçant de valoriser et maintenir l'organisation par bassin versant à l'échelle départementale. En tant que métropole, Dijon est une zone imperméabilisée, mais le PLU limite volontairement l'étalement urbain et l'artificialisation. Avec le changement climatique, il va falloir accélérer le déraccordement et l'infiltration à la parcelle de l'existant. Enfin, améliorer la situation des captages est un enjeu de santé publique sur lequel les élus sont prêts à s'engager pour participer aux réflexions.

Concernant les canaux, **M. MOURIER** confirme qu'ils sont une véritable richesse pour la région : l'amélioration de la navigabilité de la Saône est en cours afin d'augmenter le transport par voie d'eau. Pour lutter contre le délabrement de certaines portions, des financements sont mobilisés dans le cadre du CPER pour l'entretien et d'importants travaux de maintien et de restauration de canaux de Bourgogne, en lien avec VNF et les conseils départementaux et régional, afin d'assurer leur navigabilité. De plus, les canaux sont aussi une ressource pour l'alimentation en eau potable et constituent l'identité du territoire.

Concernant l'agriculture, certaines cultures « à haute valeur ajoutée » demanderont une irrigation accrue, sous surveillance, tandis que l'abreuvement du bétail est une question centrale : avec une pluviométrie équivalente, mais répartie entre orages violents et sécheresses, le stockage devient nécessaire. La conférence prévue en novembre évoquera et étudiera les équipements à mettre en place de manière adaptée aux enjeux spécifiques des territoires, sans oublier le risque des conflits d'usages en période de sécheresse.

Concernant les questions de FNE, les cas particuliers évoqués seront étudiés de plus près, notamment ceux concernant le système d'assainissement défaillant à Dole. Quant au drainage, il ne semble pas une question fondamentale pour la région, hors Saône-et-Loire. La création

de réserves d'eau est aussi importante que le maintien des zones humides, qui jouent un rôle fondamental. Enfin, les PFAS sont contrôlés par l'État via l'ARS pour surveiller en permanence leur présence, même si des interrogations demeurent sur leurs effets sanitaires.

Enfin, la gouvernance doit être partagée, à la bonne échelle territoriale : en Bourgogne-Franche-Comté, elle semble actuellement trop éclatée pour trouver des réponses adéquates aux problématiques. Les services de l'État se mobilisent pour accompagner l'émergence d'une gouvernance adaptée assurant la sécurité de l'alimentation en eau potable sur la région, en maintenant les équilibres des captages, la qualité et l'interconnexion des réseaux.

M. SADDIER remercie le préfet d'être venu en personne pour présenter et débattre des priorités de l'État en Comité de bassin.

5. CONFÉRENCES « L'EAU DANS NOS TERRITOIRES »

Une présentation est projetée en séance.

M. PITRAT rappelle que les conférences territoriales, lancées par le gouvernement au printemps 2025, s'inscrivent dans la dynamique engagée par les Assises de l'eau et complètent le Plan eau sur les enjeux de qualité, de gouvernance et de financement de la politique de l'eau. Dans le bassin Rhône-Méditerranée, la préfète et le président du Comité de bassin ont invité les membres du Comité de bassin, les présidents de collectivités territoriales et les préfets à contribuer à la consultation, ouverte pendant l'été. À partir de ces contributions, il s'agit à présent d'identifier les thématiques les plus stratégiques et structurantes à faire remonter au comité de pilotage national en novembre. Une synthèse des contributions est donc présentée pour discussion, avant de finaliser la contribution du bassin lors du bureau du Comité de bassin du 24 octobre. Cette synthèse rassemble les grandes idées des 52 contributions reçues. Les structures locales de gestion de l'eau, les collectivités territoriales et les représentants des usagers économiques ont participé, ainsi que des associations et des préfets. Cette synthèse des contributions présente les grandes idées stratégiques, sans détail, mais sans censure. Elle s'articule en sept thématiques.

La première thématique porte sur le partage de la ressource. Plus rare à certaines périodes, voire insuffisante sur certains territoires, elle doit être partagée en respectant les besoins des milieux et des territoires. Un cadre de concertation doit donc être mis en place. La connaissance des prélèvements est aussi un enjeu crucial, notamment sur les forages domestiques, afin de pouvoir piloter cette ressource qui évolue. La transparence de la connaissance est également importante, d'autant plus sur les prélèvements sur le fleuve Rhône, très structurant pour le bassin, notamment en période estivale, pour soutenir des usages. Enfin, les enjeux des acteurs de l'amont autour des retenues structurantes entraînent leur demande légitime à être associés

à la gouvernance de ces retenues.

La deuxième thématique porte sur les risques sécheresses et inondations, avec la demande de rapprocher les gestions du risque de ces deux aléas, notamment dans les documents de planification ou dans les solutions, notamment les solutions fondées sur la nature (SFN), bénéfiques pour stocker ou ralentir l'eau. D'autres demandes concernent la culture des risques liés à l'eau, pour limiter et éviter les comportements à risque. Enfin, l'expertise et les possibilités d'actions du monde agricole autour de ces crises sont structurantes.

La troisième thématique porte sur les pollutions, pour passer du curatif, cher et peu efficace, au préventif. Il est demandé d'agir à la source, avec un accompagnement ciblé des collectivités, une meilleure articulation des leviers incitatifs, contractuels, notamment la certification, et réglementaire, pour mieux protéger les captages d'eau potable.

Mme ASTIER-COHU présente la quatrième thématique, qui porte sur la gouvernance. Les propositions concernent la meilleure articulation des différentes compétences, strates, collectivités, notamment pour stabiliser les compétences eau et assainissement au niveau intercommunal. Il s'agit aussi d'accompagner les communes rurales et de favoriser l'intégration des compétences petit cycle et grand cycle au niveau intercommunal, pour favoriser la cohérence et la portée de l'ensemble des actions et des projets. Les CLE, unanimement reconnues, sont à étendre sur tous les territoires, avec plus de pouvoir, notamment vis-à-vis des documents d'urbanisme, en les reconnaissant comme personne publique associée. Il est demandé aussi de pouvoir débattre d'enjeux spécifiques, notamment agricoles, dans le cadre de commissions dédiées, et d'associer plus étroitement les citoyens dans les CLE ou des parlements connexes non décisionnaires. Mais sur ces sujets, les avis divergent. Les démarches SAGE et PTGE sont appelées à être simplifiées et clarifiées, notamment les délais de validation et l'articulation des documents de communication.

La cinquième thématique porte sur le financement de la politique de l'eau. Les principes fondateurs sont réaffirmés : pollueur-payeur, l'eau paie l'eau, solidarité amont-aval. Des demandes concernent l'évolution de la structure du prix de l'eau, face à la baisse des volumes consommés, et le développement d'une tarification progressive sociale de l'eau adaptée au profil des usagers et au contexte des territoires. La diversification des sources de financement est également abordée, avec la réforme de la taxe GEMAPI pour une meilleure couverture des besoins d'investissement des actions de cycle de l'eau, notamment. D'autres propositions concernent de nouvelles redevances sur des actions à impacts sur les milieux et la qualité de l'eau. Il s'agit également de davantage mobiliser les fonds européens ou les partenariats public-privé, pour financer des investissements et des besoins d'investissements en forte hausse.

La sixième thématique porte sur l'accompagnement des collectivités, pour stabiliser ou simplifier le cadre réglementaire et financier. Les petites communes rurales ont besoin d'accompagnement en ingénierie technique, administrative et financière, ou de procédures plus simples, notamment par rapport à la protection des captages. Des propositions concernent la pérennisation et l'élargissement des missions des services d'assistance

technique départementaux ou le déploiement d'un appui à maîtrise d'ouvrage spécifique, la simplification des démarches. Il est aussi proposé de favoriser les projets à forte valeur environnementale pour les petites collectivités en déplaçant les subventions et d'associer les gestionnaires de bassin versant aux démarches d'aménagement.

Enfin, la septième thématique porte sur la mobilisation du public. Les propositions évoquent une communication positive, incarnée et ancrée sur les territoires, avec le financement de postes de chargés de communication locaux pour embarquer l'ensemble des acteurs dans les actions de sobriété et dans les projets de territoire pour l'eau. Le développement d'outils de communication pédagogiques est proposé, ainsi que la mobilisation de l'éducation auprès des enfants dans les programmes scolaires. D'autres propositions portent sur l'implication dans les conseils citoyens de l'eau ou la valorisation de produits vertueux, avec des écolabels.

M. SADDIER remercie pour cette présentation en soulignant l'importance de nourrir le débat public sur l'eau. Il ouvre le débat et donne la parole à M. BRÉLY.

M. BRÉLY se réjouit de constater dans le dossier que le milieu aquatique représente une priorité dans la gestion des usages, au même titre que l'agriculture ou l'AEP. Cette nouvelle vision doit être suivie d'actions, notamment concernant le respect du débit minimal biologique. En effet, le milieu reste actuellement considéré comme une variable d'ajustement et se dégrade.

Mme LORENZI, pour FNE PACA, regrette l'absence de mention à la police de l'eau, pourtant utile pour poursuivre les contrevenants. Concernant les SFN, il pourrait être opportun de revoir à la hausse le Plan eau, qui ne prévoit que 7 projets par an pendant dix ans : leur influence reste faible. Par ailleurs, il est regrettable que le milieu marin semble absent de la consultation alors que de nouveaux projets d'extension sur la mer, y compris en zone Natura 2000, voient le jour. Enfin, les négociations sur le Léman pourraient inspirer des discussions pour d'autres fleuves transfrontaliers, afin de promouvoir le partage de l'eau et une gestion concertée de l'eau.

Mme COMET évoque la GEMAPI et la taxe GEMAPI. L'importance de la « PI », avec les dégâts d'inondation récents, ne doit pas faire oublier la « GEMA », qui coûte aussi. Au sein d'un même syndicat, les EPCI contribuent différemment : par exemple dans le syndicat du Rhône, les 7 EPCI ont des taxes GEMAPI et une vision des enjeux sur les territoires différents, et peuvent abonder à d'autres syndicats pour d'autres enjeux. Un nouveau projet de loi est en cours de réflexion, mais les critères de définition de levée de la taxe GEMAPI sont complexes. La GEMA concerne aussi la problématique des eaux pluviales. Par ailleurs, la contribution amontaval proposée serait plutôt de type FPIC, avec des forts contributeurs, car la taxe GEMAPI rapporte plus dans les grandes villes : la solidarité est importante, mais les critères et l'utilisation de la taxe doivent être définis.

M. PAUL s'inquiète de la création de commissions spécifiques au sein des CLE, par exemple

sur l'agriculture. En effet, tous les usagers doivent se rassembler autour de la table pour trouver des solutions, répartir les efforts et les aides ainsi que les actions à mettre en œuvre pour aller vers la sobriété. Des commissions spécifiques sembleraient aller à l'encontre du fonctionnement des CLE, d'autant qu'au sein du monde agricole, différentes expressions peuvent avoir lieu. Pour l'illustrer, la veille, les représentants du monde agricole se sont opposés à la signature d'une motion présentée par le président du Comité national de l'eau contestant le prélèvement financier de l'État dans les caisses des Agences de l'eau.

M. BOUCHER remercie pour le travail de concertation et de synthèse. Certaines des 52 contributions sont portées par de nombreux acteurs : c'est le cas de celle du Medef qui synthétise les propositions de plusieurs syndicats professionnels. Le traitement de ces participations doit être pondéré. Par ailleurs, comment va être élaborée la proposition qui sera votée en bureau le 24 octobre ?

Mme MARCO remercie pour cette synthèse et attire l'attention sur plusieurs propositions structurantes de la contribution d'EDF qui n'ont pas été valorisées dans la synthèse, alors qu'elles répondent aux enjeux du bassin, au souhait de simplifier le SDAGE et à l'importance de l'électricité bas carbone dans la souveraineté nationale. Il s'agit notamment de quatre propositions. D'une part, il est proposé de réviser le processus SDAGE pour qu'il soit plus souple, plus réactif et plus adapté à l'urgence climatique, afin de prioriser les actions et les ressources financières limitées. D'autre part, il faudrait reconnaître la dimension multifonctionnelle des infrastructures hydroélectriques, qui participent au soutien d'étiage, à l'irrigation, à la gestion des crues, en réfléchissant à un paiement pour services environnementaux. Un troisième point concerne la prise en compte de projets de territoire multi-acteurs structurants et renforçant la résilience territoriale. Enfin, EDF remet en cause le classement systématique des aménagements hydroélectriques comme pression de niveau 3, même en cas de bon état écologique, vu l'impact du changement climatique.

M. SADDIER remercie pour ces remarques, qui seront prises en compte pour compléter la synthèse. Parmi les constats, il faut aussi reconnaître que les actions menées par les Agences de l'eau depuis soixante ans ont limité certains impacts. Par ailleurs, la mer apparaît peu, car elle ne semblait pas directement concernée par la concertation nationale telle qu'elle a été proposée. Enfin, l'organisation des CLE doit rester « locale », comme son nom l'indique.

Mme VIGNON, en réaction à la contribution d'EDF sur le bénéfice environnemental et les multi-usages des barrages, s'enquiert de la parution du guide sur les éclusées. En effet, l'impact des éclusés est plutôt négatif.

M. SADDIER précise que ce guide est en réécriture finale et paraîtra en fin d'année 2025 ou début 2026. Enfin, concernant la forme de la contribution nationale, le Comité de bassin demande au bureau de réaliser et lui proposer un document de synthèse. Aucun vote n'aura

lieu ce jour sur ce sujet.

6. INFORMATION SUR LA SIGNATURE DES ACCORDS SUR LE RHÔNE ET LE LÉMAN ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE

M. CHANTEPY précise qu'il s'agit de deux accords. Le premier, générique, instaure une commission internationale entre la France et la Suisse pour traiter de la gestion transfrontalière du Rhône. Elle se réunira au printemps 2026 pour la première fois. Le Comité de bassin sera représenté, car son président en est membre.

Le second accord, plus technique, concerne le Léman : en temps habituel, les Genevois gèrent le robinet, mais en cas de risque sur le niveau des eaux du lac ou du débit du Rhône à la sortie du Léman, la voix de la France sera entendue dans les décisions de gestion. La commission de gestion permanente, rassemblant les services de la DREAL et les services cantonaux, permettra d'améliorer la gestion et de faire évoluer les règles à l'avenir si besoin. Ce travail collectif de longue haleine s'est déroulé dans de bonnes conditions, grâce à l'implication de plusieurs personnes du SGAR (Anne GUILLABERT, Christine GUINARD), de la DREAL (Patrick VAUTERIN, Yves GOUSSET, Yves MEINIER, David DAGUILLO) et de l'Agence (Nicolas CHANTEPY).

M. SADDIER remercie pour ces longues négociations et rappelle que le lac Léman représente 87 milliards de mètres cubes d'eau, contre 9 milliards dans les barrages hydroélectriques en France, 1,1 milliard dans le lac d'Annecy, 3 milliards dans le lac du Bourget. Dans ces 87 milliards du lac Léman, 40 % sont en Haute-Savoie : c'est une véritable richesse pour la France. Par ailleurs, le conseiller fédéral a annoncé lors de la signature de cet accord qu'il souhaitait également un accord rapide sur le Doubs.

7. CONCERTATIONS RÉGIONALES SUR LA RÉVISION DES ZONES VULNÉRABLES AUX NITRATES

Une présentation est projetée en séance.

M. MARTINEZ, de la DREAL AuRA, présente le lancement de la révision des zones vulnérables aux nitrates, en phase de concertation régionale sous l'autorité des préfets de région. En effet, la révision commence par des concertations au niveau bassin et région, pour partager une première version du zonage, V1 préparée par les services de l'État. La contribution de toutes les parties prenantes est attendue pour compléter et consolider une V2 en début d'année 2026. Celle-ci sera soumise à une consultation officielle entre fin mars et mai 2026. Puis, en juillet, la préfète arrêtera ces zonages qui entreront en vigueur pour la réalisation des programmes

d'action régionaux.

Les concertations régionales sont lancées par des réunions régionales sous l'autorité des préfets : elles sont toutes réalisées ou imminentes. Toutes les données, propositions et critères de classement de la V1 sont disponibles sur le site internet du bassin. Des cartographies présentent les masses d'eau concernées, ainsi que les communes concernées et, par région et département, une comparaison des classements 2021 et 2026 montrant les évolutions proposées. Les membres du Comité de bassin sont invités à participer et à mobiliser largement leurs réseaux, pour des concertations régionales riches et efficaces. Le bureau a délégation du Comité de bassin pour rendre son avis, requis lors de la phase de consultation, en mai 2026

M. SADDIER remercie pour cette présentation et invite tous les membres du Comité de bassin à participer à cette concertation.

8. SITUATION HYDROLOGIQUE DU BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

Une présentation est projetée en séance.

M. PITRAT présente le point habituel sur la situation hydrologique du bassin en fin d'été 2025. La situation hydrologique est plus favorable qu'à l'été 2022, particulièrement compliquée pour les milieux hydrologiques, un peu plus favorable qu'en 2023, mais moins bonne qu'en 2024 qui était une année particulièrement humide. La carte du cumul de pluviométrie par rapport à la normale sur une année hydrologique (septembre à août) montre des différences entre territoires. Certains ont connu une bonne recharge hivernale, un printemps puis un été assez pluvieux : c'est le cas pour le cœur de la Provence et les Alpes du sud (en bleu sur la carte). D'autres territoires sont à l'équilibre (en blanc) : ils ont connu un printemps déjà très chaud avec les mesures de restriction, comme la région Bourgogne-Franche-Comté, mais une pluviométrie favorable mi-août et en septembre. Enfin, quelques territoires présentent des déficits pluviométriques, lorsque la bonne pluviométrie au printemps a été suivie de vagues de chaleur et d'une faible pluviométrie estivale : c'est le cas du Roussillon et de la Côte d'Azur. L'humidité des sols est comparable, avec des sols très humides à très secs selon les déficits pluviométriques, tout comme la situation des débits, normaux à très faibles, ou les nappes. Concernant les températures, l'été 2025 a été marqué par deux vagues de chaleur importantes. Une carte montre tous les territoires qui ont connu pendant au moins une journée une température supérieure à 35°C : seuls les territoires de montagne en altitude y ont échappé. Inversement, d'autres secteurs (Nîmes ou le Luc) ont entre juin et août connu plus d'un jour sur trois des températures supérieures à 35°C. À ce stade, les températures deviennent presque tropicales, dépassant 25°C la nuit, avec des conséquences sur les organismes humains et vivants. Les mesures de restriction sont en corrélation avec cette situation : très présentes sur le littoral occitan, notamment le Roussillon, et dans plusieurs départements où des secteurs

ont été en crise.

Concernant les prévisions météorologiques, les modèles commencent à converger vers un automne *a priori* normalement pluvieux, voire plus pluvieux que la normale. Mais la Méditerranée a emmagasiné beaucoup de chaleur et risque de la restituer sous forme d'épisodes cévenols, pluies très intenses et brutales qui pourraient provoquer des crues. En termes de températures, il faut s'attendre à des anomalies, particulièrement sur le bassin et sur le littoral méditerranéen. Par ailleurs, la Niña est un phénomène d'Atlantique équatorial qui, s'il se met en place sur l'Europe, provoquera des baisses de température, donc des anomalies de température moins fortes que les années précédentes, mais également des hivers assez secs sur l'Europe.

M. SADDIER remercie pour cette présentation et donne la parole à M. BOUCHER.

M. BOUCHER souligne les efforts de communication de l'administration, qu'il remercie d'avoir transmis fréquemment et régulièrement les informations sur l'évolution du climat.

M. SADDIER remarque que les prévisions sont bonnes pour les Pyrénées-Orientales.

Mme VIGNON souhaite que ces prévisions se traduisent par des réductions d'eau dans les projets d'urbanisation. En effet, les approvisionnements d'eau entre territoires sont fondamentaux, mais la ressource reste limitée.

M. SADDIER remercie pour cet appel à la vigilance, qui semble aujourd'hui intégrée par les élus et les services de l'État.

9. DÉPLOIEMENT D'UN OUTIL DE GESTION DÉMATÉRIALISÉ DES RÉUNIONS

M. CHANTEPY indique que l'Agence déployera prochainement un nouvel outil de gestion dématérialisée des instances. Chaque membre disposera d'un espace dédié où seront versés les documents. Ce système, plus souple et transparent, sera opérationnel pour les instances de décembre : Conseil d'administration le 10 décembre et Comité de bassin le 11 décembre. Plusieurs dates à l'automne seront proposées pour un webinaire permettant de prendre en main cet outil.

M. SADDIER précise que le prochain Comité de bassin aura lieu à la préfecture.

Mme BUCCIO le confirme et s'en réjouit.

M. SADDIER l'en remercie et invite d'autant plus tous les membres à y participer. Il donne la parole à M. MOURLON pour présenter quelques changements dans l'Agence.

M. MOURLON présente M. HOEFFLER, nouveau directeur de la délégation de Besançon, et Mme BOISSONNET, remplaçant Mme MOREAU comme secrétaire générale. M. CHANTEPY, qui va partir prochainement à la retraite, sera remplacé par Mme ASTIER-COHU.

M. SADDIER souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants, tout en remerciant M. CHANTEPY pour son travail au sein de l'Agence et en félicitant Mme ASTIER-COHU. Le plan de relance et le Plan eau ont été soutenus par le Comité de bassin Rhône-Méditerranée, qui a aussi contribué à impliquer le président de la République sur les questions des barrages ou des accords du Léman.

La séance est levée à 12 heures 55.

LISTE DE PRÉSENCE

SEANCE DU COMITE DE BASSIN DU 3 OCTOBRE 2025

117/165 (68 présents et 49 pouvoirs)

Collège ÉLUS (66 représentants)
35 voix (13 présents et 22 mandats)

Membres présents du collège des élus :

Mme CHAUDOIR Gwendoline, vice-présidente de l'EPTB Orb-Libron
Mme COMET Claude, maire de Parves-et-Nattages
Mme CRESSENS Annick, conseillère départementale de Savoie
M. DAVID Pascal, représentant l'EPTB Saône-Doubs
M. HOAREAU Antoine, adjoint au maire de Dijon
M. LIME Christophe, conseiller communautaire du Grand Besançon
Mme MARTIN Bénédicte, vice-président du conseil régional PACA
Mme MOUTON Marie-Pierre, conseillère départemental de la Drôme, sénatrice de la Drôme
M. PAUL Hervé, vice-président de la Métropole Nice-Côte d'Azur, maire de Saint-Martin du Var
M. REVOL René, vice-président de Montpellier-Méditerranée-Métropole, maire de Grabels
M. SADDIER Martial, président du Cons.départ. de Haute-Savoie, président du CB Rhône-Méditerranée
Mme TRAMONTIN Céline, présidente du SYMCRAU
M. WIGT Yves, président du SMAVD Durance

Membres du collège des élus absents ayant donné pouvoir :

M. DEMANGEOT François, vice-président du SMMAR, a donné pouvoir à Mme COMET
Mme PICARD Patricia, cons.régionale Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à Mme COMET
M. PEYTHIEU Eric, conseillère départ. des Hautes-Alpes, a donné pouvoir à Mme CRESSENS
M. GRAS Frédéric, représentant l'EPTB Gardons, a donné pouvoir à Mme CRESSENS
Mme CONTE Delphine, Maire de Colombier-le-Jeune, a donné pouvoir à M. DAVID
M. ALPY Philippe, conseiller départemental du Doubs, a donné pouvoir à M. HOAREAU
Mme QUENARDEL Françoise, maire de Savasse, a donné pouvoir à M. M. HOAREAU
Mme LOTTE Catherine, Maire de Brussieu, a donné pouvoir à M. SADDIER
M. AMRANE Olivier, président du cons.départ. de l'Ardèche, a donné pouvoir à M. SADDIER
M. REAULT Didier, cons. comm.de Marseille-Aix-Métropole, a donné pouvoir à Mme TRAMONTIN
Mme SATTONNET Anne, vice-présidente cons.départ. Alpes-Maritimes, a donné pouvoir à Mme TRAMONTIN
Mme GROSPERRIN Anne, Vice-présidente du Grand Lyon Métropole, a donné pouvoir à M. LIME
Mme PRIGENT Perrine, conseillère municipale de Marseille, a donné pouvoir à M. LIME
Mme MAGNAN Marion, vice-présid.cons.département. Alpes-de-Hte-Provence, a donné pouvoir à Mme MARTIN

M. MAZZOLI Jean, adjoint au maire d'Annot, a donné pouvoir à Mme MARTIN
Mme BONILLA Claudine, adjointe au maire de Chambéry, a donné pouvoir à Mme MOUTON
M. BONNETAIN Pascal, adjoint au maire de Labastide-de-Virac, a donné pouvoir à M. PAUL
M. FOREL Bruno, représentant l'EPTB Arve, a donné pouvoir à M. PAUL
Mme LANGEVINE Agnès, vice-présidente du conseil régional Occitanie, a donné pouvoir à M. REVOL
M. PELLET Yvon, vice-président du conseil départ. de l'Hérault, a donné pouvoir à M. REVOL
M. VIAUD Jérôme, président de la CLE du SAGE de la Siagne, a donné pouvoir à M. WIGT
M. SAUVAGE Jean-Michel, conseiller municipal de Cannes, a donné pouvoir à M. WIGT

Collège USAGERS NON-ECONOMIQUES (33 représentants)
23 voix (15 présents et 8 mandats)

Membres présents du collège des usagers non-économiques :

Mme BASCOUL Simone, membre de la CLCV Occitanie
Mme BERNARDIN-PASQUET Annick, membre de FNE Bourgogne
M. BLAIN Pascal, membre de FNE Bourgogne-Franche-Comté
M. BRELY Christian, président de la FDPPMA de la Drôme
Mme COLARD Françoise, représentante d'UFC Que choisir PACA,
M. COSSIAUX Bruno, personnalité qualifiée du CB, association Promofluvia - artisan batelier
M. FAURE Jean-Louis, membre de CLCV Auvergne-Rhône-Alpes
M. GUILLAUD Gérard, président de la FDPPMA de Savoie
M. GUIRAUD Jacques, membre d'UFC Que Choisir de la région PACA,
Mme LORENZI Frédérique, membre de FNE PACA
M. MICHAU Emmanuel, président u conservatoires d'espaces naturels de Haute-Savoie
M. PATIN Bernard, membre de FNE PACA
Mme ROUSTANT Martine, secrétaire de la FDPPMA de la Drôme
Mme SAVELLI Christelle, membre de la Fédération régionale des chasseurs de PACA
Mme VIGNON Cathy, membre de FNE Occitanie-Méditerranée

Membres du collège des usagers non-économiques absents ayant donné pouvoir :

M. POUPET Jean-Christophe, représentant WWF France, a donné pouvoir à M. BLAIN
M. PULOU Jacques, membre de FNE Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à Mme LORENZI
M. CAILLEBOTTE Philippe, membre Canoë-Kayak Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à Mme LORENZI
M. ROUSTAN Claude, président de FDPPMA Alpes de Hte-Provence, a donné pouvoir à M. GUILLAUD
Mme GALLIN-MARTEL Claude, membre de la FDPPMA Ardèche, a donné pouvoir à Mme ROUSTANT
Mme LALET Julie, membre de la FDPPMA de Haute-Savoie, a donné pouvoir à M. BRELY
Mme MARAIS Julie, membre de la FDPPMA du Gard, a donné pouvoir à M. BRELY
M. FORESTIER Nicolas, membre d'Asseco CFDT, a donné pouvoir à Mme VIGNON

Collège USAGERS ÉCONOMIQUES (33 représentants)
28 voix (23 présents et 5 mandats)

Membres présents du collège des usagers économiques :

M. BAYARD Marc, président de l'association Environnement industrie
M. BENARD Didier, directeur régional de Véolia Eau
Mme BONET Fabienne, présidente de la chambre départementale d'agriculture des Pyrénées-Orientales
M. BOUCHER Benoît, représentant l'APIRM, responsable environnement Gambio Industries
M. CHARRIE-THOLLLOT Jean-Jacques, président de l'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CUBADDA Béatrice, directrice générale de la sté Récupération Traitement Déchets Hydrocarbures (RTDH)
Mme DAUDIN Marine, Représentant d'Holding textile Hermès
Mme DE MAULÉON DE BRUYÈRE Nerte, vice-présidente des Caves Richemer
M. DESBRUS Ludovic, agriculteur biologique
M. DESTAINVILLE Dominique, ingénieur conseil indépendant
M. DIVET Eric, directeur CNR
M. D'YVOIRE Henry, vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
Mme GUISEPPIN Véronique, chargée de prévention, Chamb. syndic. de Métallurgie de Haute Savoie
Mme HECTOR Marie-Pascale, responsable environnement chez Arkema – Centre de production de St Alban
M. JEAMBAR Patrick, administrateur d'Ahlstrom specialities
M. LAVRUT François, président de la chambre départementale d'agriculture du Jura
Mme LE HOUEROU Stéphanie, experte en développement durable BAYER SAS
M. LEVEQUE Patrick, président de la chambre départementale d'agriculture des Bouches du Rhône
Mme LONGERAY, vice-présidente de la chambre départementale d'agriculture de Savoie Mont-Blanc
Mme MARCO Stéphanie, directrice EDF-unité hydro Méditerranée
M. MOREAU Benoit, directeur développement, Société Canal de Provence
M. PAYAN Jacques, membre de l'union française des industries pétrolières, délégué régional UFIP PACA
M. ROYANNEZ Jean-Pierre, président de la chambre départementale d'agriculture de la Drôme

Membres du collège des usagers économiques absents ayant donné pouvoir :

M. BEAL Mickaël, président du syndicat des pisciculteurs du Sud-Est, a donné pouvoir à M. BOUCHER
Mme THELY Carole, directrice de projet à la société BRL, a donné pouvoir à M. BOUCHER
M. DE BALATHIER Jean, coop. agricole Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à Mme DE MAULEON DE BRUYERE
M. LIBERTI Manuel, représentant le CRPMEM Occitanie, a donné pouvoir à Mme DE MAULEON DE BRUYERE

Collège ÉTAT (33 représentants)

31 voix (17 présents et 14 mandats)

Représentants présents du collège de l'État :

La préfète Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Fabienne BUCCIO, *Préfète coordonnatrice de Bassin*

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, M. Paul MOURIER

Le directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Elise REIGNER

L'adjoint au délégué de bassin, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Didier PITRAT

Le directeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté est représenté par M. Thierry DELORME

Le directeur de la DREAL Occitanie est représenté par M. Pierre VINCHES

Le Commissaire à l'aménagement des Alpes, est représenté par Mme Delphine BONTHOUX

Le directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Thierry PONCET

Le directeur de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Alexandre FREU

La SGAR Auvergne-Rhône-Alpes est représentée par Mme Lucile LEJEUNE

Le directeur de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Agnès VUKOVIC

Le directeur de la DIRM Méditerranée est représenté par M. Stéphane PERON

Le directeur général du BRGM est représenté par M. Stéphane BUSCHAERT

La directrice générale de VNF est représentée par M. Christophe WENDLING

Le directeur de l'OFB est représenté par Mme Valérie LE BOURG

Le directeur du CEREMA est représenté par Mme Séverine BOURGEOIS

Le directeur de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est représenté par M. Raphaël BICHOT

Représentants du collège de l'État absents ayant donné pouvoir :

Le préfet maritime pour la Méditerranée a donné pouvoir à la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Le préfet de la région Occitanie a donné pouvoir au Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Le préfet de la région PACA a donné pouvoir au SGAR Auvergne-Rhône-Alpes

Le directeur du Grand Port Maritime a donné pouvoir au Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Le directeur de l'ONF a donné pouvoir à la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Le directeur de la DREAL PACA a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Le directeur de la DREAL Grand-Est a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Le directeur de DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à l'Adjoint au DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Le directeur de la DRAAF Occitanie a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

La directrice du Parc National des Ecrins a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

La directrice du Parc National des Calanques a donné pouvoir à la DIRM Méditerranée

Le directeur d'IFREMER a donné pouvoir à la DIRM Méditerranée

Le directeur de l'INRAE a donné pouvoir à l'OFB

La directrice de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à l'OFB

Assistaient également à la séance

M. Nicolas MOURLON, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

M. Damien LAMOTTE, commissaire du Gouvernement

Mme Marielle MONTGINOUL, présidente du conseil scientifique du comité de bassin Rhône Méditerranée